Call Joint R&D Project

Appel à projets 2025-2026

CleanTech

Thématique et Règlement

**Date limite: 27 Octobre 2025 à 14h00**

Soumission électronique uniquement aux adresses suivantes :

funding-request@innoviris.brussels et jduplicy@innoviris.brussels

Plus d'informations ?

**Jonathan Duplicy**

jduplicy@innoviris.brussels

+32 2 600 50 52

## Contexte et thématique JRIDC 2025-2026

L'objectif du programme *Joint R&D Project* est d'encourager la collaboration entre le monde académique et le secteur industriel dans la Région de Bruxelles-Capitale. Ce programme implique une participation active tant des unités académiques que des équipes industrielles, dans le but de renforcer les connaissances, de transférer la propriété intellectuelle de la recherche académique vers l'industrie et de la transformer en solutions créant de nouvelles opportunités. Les entreprises acquerront les connaissances qui leur font défaut ou dont elles ont besoin, intégreront la technologie la plus récente et adapteront l'industrie bruxelloise à la transition environnementale et sociale, tandis que les universitaires disposeront de cas d'application réels pour mettre en œuvre leurs découvertes.

Après consultation de l’écosystème et en alignement avec le Plan Régional d’Innovation (PRI), et en particulier ses domaines d’innovation stratégiques climat, utilisation optimale des ressources, flux urbains efficaces et durables, ainsi que technologies numériques avancées, le thème de la 9ᵉ édition de l’appel à projets Joint R&D Projects sera :

**CleanTech**

Les **Cleantech**, regroupent un ensemble de solutions technologiques et d’approches systémiques visant à réduire l’empreinte environnementale des activités humaines tout en stimulant l’innovation et la compétitivité économique. Elles englobent des solutions dans les domaines de l’énergie renouvelable, de l’efficacité énergétique, du stockage de l’énergie, de la gestion des ressources naturelles, du recyclage et de l’économie circulaire.

Le renforcement des Cleantech est aujourd’hui un impératif stratégique pour l’Europe. En effet Le **"Competitiveness Compass"** a défini début 2025 une feuille de route pour faire de l’Europe un pôle d’innovation et de production de technologies propres, tout en atteignant la neutralité climatique. Le rapport Draghi[[1]](#footnote-2) met en avant l’importance de réindustrialiser le continent autour des technologies durables, notamment pour garantir une souveraineté énergétique et environnementale. Dans cette optique, le Clean Industrial Deal[[2]](#footnote-3), prolongeant le Competitiveness Compass[[3]](#footnote-4), vise à orienter les investissements vers l’industrie et les infrastructures pour accélérer la croissance et la décarbonation industrielle de l’UE.

Ce plan renforce les objectifs de décarbonation en offrant des incitations économiques claires aux entreprises. Il vise à stimuler la demande et l’offre en technologies propres, tout en favorisant l’industrialisation durable en Europe.

Dans ce contexte, Bruxelles doit s’inscrire pleinement dans cette dynamique, mais également saisir de nouvelles opportunités dans ce domaine, en s’appuyant sur ses forces industrielles et académiques. En effet, l’investissement dans les **Cleantech** permet à la Région de :

* **Renforcer la résilience climatique et optimiser la gestion énergétique :** Développement de bâtiments intelligents, intégration des énergies renouvelables et optimisation des infrastructures urbaines pour une consommation énergétique plus efficace.
* **Accélérer l’économie circulaire et la valorisation des ressources** : Innovations dans le recyclage avancé, réutilisation des matières premières et optimisation des flux de déchets pour limiter la pression sur les ressources naturelles.
* **Moderniser et décarboner les industries et les transports** : Adoption de nouvelles technologies bas carbone, électrification des transports et développement de carburants alternatifs pour réduire les émissions de CO2.
* **Renforcer l’indépendance stratégique de Bruxelles et de l’UE** : En développant des solutions technologiques locales, en réduisant la dépendance aux importations d’énergies fossiles et en favorisant l’émergence de nouvelles chaînes de valeur industrielles

Cette thématique s’inscrit pleinement dans les ambitions stratégiques de la Région de Bruxelles-Capitale, qui souhaite soutenir des projets collaboratifs entre universités, hautes écoles, centres de recherche et entreprises innovantes. L'objectif est de développer des solutions Cleantech à forte valeur ajoutée qui répondent aux défis environnementaux, tout en renforçant la position de Bruxelles comme un pôle de référence en matière d’innovation durable et un contributeur actif aux nouvelles priorités européennes.

### Périmètre de la Thématique

Tel que représenté dans le schéma ci-dessous, dans le cadre de l’appel Joint R&D Projects « Cleantech », les projets devront concerner des innovations technologiques ayant le potentiel de :

* Soit fortement réduire ou éliminer les impacts écologiques négatifs ou d’améliorer la résilience aux impacts du changement climatique ;
* Soit d’améliorer l’utilisation de ressources renouvelables ou d’éviter l’utilisation de ressources polluants ;
* Tout en fournissant des performances améliorées par rapport aux technologies classiques, ou des couts réduits.



Ainsi, au moins un des domaines d’applications repris dans la figure ci-dessous devra être adressé par les porteurs de projets :



Pour chaque domaine d’application, quelques exemples sont repris ci-dessous :

**Énergies renouvelables**

* Production et stockage d’électricité issue de sources renouvelables (solaire, éolien, biomasse, hydrogène vert, géothermie).
* Développement de technologies de stockage d’énergie (batteries, hydrogène, solutions de stockage thermique, etc).
* Intégration de réseaux intelligents pour optimiser la distribution et la consommation d’énergie.

**Logistique durable et mobilité propre**

* Développement de solutions de transport à faibles émissions.
* Optimisation des transports en commun et des infrastructures pour la mobilité urbaine durable.
* Logistique verte et optimisation des flux de marchandises pour réduire l’empreinte carbone du transport.

#### Efficacité énergétique et bâtiments durables

* Amélioration de la thermique des bâtiments et des infrastructures (gestion du froid et du chaud).
* Utilisation de matériaux et de pratiques durables pour la construction et la rénovation.
* Déploiement de systèmes de gestion énergétique intelligente.

#### Gestion de l’environnement et des ressources naturelles

* Technologies de capture, traitement, purification et réutilisation des eaux usées.
* Optimisation des réseaux d’eau potable et réduction des consommations d’eau dans les processus industriels et domestiques.
* Protection et restauration des environnements naturels (eau, air, sol).

#### Réduction et gestion circulaire des déchets

* Recyclage avancé et valorisation des déchets.
* Développement de matériaux biosourcés et biodégradables.
* Réduction et gestion des déchets électroniques et plastiques.

#### Décarbonation des industries et production durable

* Captage, utilisation et stockage du carbone.
* Processus de fabrication bas carbone dans les industries à forte intensité énergétique.
* Utilisation de technologies numériques avancées pour optimiser la production et limiter les pertes énergétiques.

#### Agriculture et alimentation durable

* Développement de solutions et pratiques durables pour optimiser les rendements agricoles tout en réduisant l’usage des intrants chimiques.
* Développement de substituts végétaux ou protéines alternatives pour limiter l’empreinte carbone de l’alimentation.
* Intégration d’énergies renouvelables dans les exploitations agricoles (biogaz, panneaux solaires).

### Objectifs

L'objectif premier du programme Joint R&D est d'encourager les développements académiques de pointe qui repoussent les limites de la connaissance et de la technologie et de les traduire en applications concrètes par l'intermédiaire des entreprises bruxelloises.

Nous invitons ainsi les partenaires académiques et industriels à soumettre des propositions de collaboration afin de relever des défis concrets dans les domaines d’application Cleantech précités.

Les entreprises doivent proposer ou chercher à proposer une solution **qui cible un (ou plusieurs) de ces cas d’application et répondent tant à la condition environnementale qu’économique qui définissent les Cleantech.**

En étroite collaboration, le(s) partenaire(s) académique(s) effectuera(ont) des recherches sur un ou plusieurs des éléments de la solution, tandis que l'(les) entreprise(s) travaillera(ont) à l'intégration des résultats universitaires.

## Règlement et planning de l'appel à projet

### Cadre du programme

L'objectif du programme « *Joint R&D Project »* est d'encourager la collaboration entre les secteurs académique et industriel dans la Région de Bruxelles-Capitale. Ce programme implique une participation active tant des unités académiques que des équipes industrielles dans le but de renforcer les connaissances, de transférer la propriété intellectuelle de la recherche académique à l'industrie, et de la transformer en solutions offrant de nouvelles opportunités. Les entreprises acquerront les connaissances qui leur font défaut ou dont elles ont besoin, intégreront la technologie la plus récente et adapteront l'industrie bruxelloise à la transition environnementale et sociale, tandis que les universitaires disposeront de cas d'application réels pour implémenter leurs découvertes.

Pour cela, au-delà de s’inscrire dans la thématique « Cleantech » et les objectifs définis plus haut, il est attendu que :

* Le projet implique au moins un organisme de recherche (université, établissement d'enseignement supérieur ou centre de recherche) possédant au moins un siège social dans la Région de Bruxelles-Capitale ET une entreprise dont les activités de R&D sont basées dans la Région de Bruxelles-Capitale ;
* Le projet peut donc impliquer la participation de plusieurs organismes de recherche et de plusieurs entreprises. Toutefois, l'équilibre des efforts (personnes-mois) entre le monde académique et le secteur industriel doit respecter un équilibre 1/3 - 2/3 ; à savoir que la somme des efforts de tous les partenaires du monde académique ou du secteur industriel ne doit pas excéder 2/3 des efforts totaux du projet ; Par efforts, on entend ‘personnes-mois’
* Les équipes académiques devront mener des activités de recherche industrielle, tandis que les entreprises sont censées mettre en pratique les résultats de la recherche, à travers des travaux de développement expérimental[[4]](#footnote-5) .

La durée du projet doit être comprise entre **18 mois et trois ans.**

### Montant du financement

Les projets sélectionnés à l’issue des 2 phases du processus d’évaluation, seront financés sous la forme de subsides, selon les taux ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| Micro- et Petite Entreprise | 60% |
| Moyenne Entreprise | 50% |
| Grande Entreprise | 40% |
| Organismes de Recherche | 100% |

Les frais éligibles sont les suivants :

* **Frais de personnel :** les coûts liés au personnel (salarié ou indépendant) dans la mesure où ils sont employés pour le projet. Les salaires doivent être conformes aux usages et barèmes (le cas échéant) du secteur d’activité visé.
* **Frais d’investissement :** coûts des instruments et équipements utilisés au cours du projet (coût d’achat/durée d’amortissement x durée d’utilisation dans le projet x taux d’utilisation)**.**
* **Frais de sous-traitance :** il s’agit ici principalement de la sous-traitance au sens large. L’entreprise peut, si besoin, et de manière limitée, faire appel à des expertises externes pertinentes.
* **Frais d’exploitation :** notamment les coûts des matériaux, fournitures et produits, nécessaires à la bonne réalisation du projet.

Une description plus détaillée des frais éligibles est disponible dans les [directives comptables d’Innoviris.](https://www.innoviris.brussels/fr/directives-comptables-generiques)

### Sélection/évaluation des demandes

L’appel à projet JRDIC « CleanTech » se déroule en 2 phases :

* Une première phase d’expression d’intérêt, permettant à Innoviris d’évaluer le respect des conditions d’éligibilités et du cadre du programme, ainsi que l’adéquation du projet avec la thématique de l’appel à projet.
* Une seconde phase, invitant les consortia retenus lors de la phase d’expression d’intérêt, à soumettre une proposition de projet complet, qui sera évaluée par un Jury composé d'experts internationaux et d'Innoviris.

### Aide au montage

Étant donné que la rédaction d'une proposition complète et solide est coûteuse en termes de temps et de de ressources et peut constituer un obstacle à la participation, Innoviris propose une **subvention** ***d’aide au montage de projet*** couvrant une partie des dépenses y afférentes à destination des consortiums retenus à l’issues de la phase d’expression d’intérêts (cf. ci-dessous « Sélection et évaluation des demandes »).

Cette subvention s'élève à un montant maximum de 7500 euros par partenaire (avec un plafond de 25.000 euros par consortium). Nous encourageons les entreprises à consacrer une partie de cette subvention à l'étude des aspects relatifs à la propriété intellectuelle de la collaboration. Seuls les consortiums soumettant une proposition complète percevront la subvention. Les partenaires intéressés devront compléter le formulaire de demande *d’aide au montage* annexé au présent document.

Le financement d’aide au montage est octroyé sur la base du Règlement n°12023/2831 de la Commission européenne du 13 décembre 2023 relatif à l’application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne aux aides de minimis.

Ce Règlement impose que le montant total des aides de minimis octroyées à un même bénéficiaire n'excède pas 300.000 € sur une période de 3 ans. Il est de la responsabilité du demandeur de respecter ce plafond.

### Stratégie en matière de Propriété intellectuelle

Dans un programme d'innovation ouvert, il est fondamental que les partenaires mènent dès le début des négociations sur les aspects de propriété intellectuelle (PI) associés à leur projet. **Innoviris demande aux candidats d'avoir convenu d'une stratégie de propriété intellectuelle de haut niveau au moment de la soumission des expressions d’intérêt**. De plus, **un accord de consortium signé devra être soumis avec la proposition complète.** L'accord de consortium doit définir le cadre d'une mise en œuvre réussie du projet. Il s'agit d'un accord privé entre les partenaires, qui définit les droits et les obligations mutuels, et qui n'implique pas Innoviris. L'accord définira notamment la manière dont un partenaire académique sera rémunéré dans le cas d'un transfert effectif de propriété intellectuelle à un partenaire industriel.

### Calendrier :

* **7 juillet 2025 :** Lancement de l'appel à projets ;
* **27 octobre 2025 14h00 :** délai maximal pour faire parvenir à Innoviris :
	+ Le formulaire d’expression d’intérêt (soumission électronique uniquement à funding-request@innoviris.brussels et jduplicy@innoviris.brussels)
	+ Facultatif : le formulaire d’aide au montage (annexé au formulaire d’expression d’intérêt susmentionné) ;
* **21 novembre 2025 :** Invitation à soumettre des propositions complètes pour les consortiums dont les expressions d’intérêt ont été retenues. La sélection des expressions d’intérêt sera basée sur les conditions d'éligibilité définies ci-après. Toutefois, dans le cas d'un nombre élevé de candidatures par rapport au budget disponible, Innoviris peut aller au-delà des seuls critères d'éligibilité et utiliser les critères d'évaluation (cf. ci-après) pour ne retenir que les meilleures propositions éligibles ;
* **6 février 2026, 14h00 :** Délai maximal pour faire parvenir à Innoviris les propositions complètes (soumission électronique uniquement à funding-request@innoviris.brussels et jduplicy@innoviris.brussels);
* **Dans le courant des mois de mars et avril 2026 :** défense orale devant un jury composé d'experts internationaux et d'Innoviris - Innoviris évalue les aspects de valorisation tandis que les experts évaluent le volet technique du projet;
* Sur base de l'évaluation, Innoviris recommandera au gouvernement bruxellois de financer les projets les mieux classés dans les limites du budget alloué à l'appel ;
* **Entre le 1er mars 2026 et le 1er décembre 2026 :** début des projets.

### Conditions d'éligibilité :

* Proposer un projet qui corresponde à la thématique, objectifs et périmètre de l’appel à projets (cf. « 1 Contexte et Thématique » et « 2.1 Cadre de l’appel ») ;
* Le projet ne peut pas avoir débuté avant l'introduction de la demande d'aide ;
* Avoir soumis sa demande au plus tard le **27/10/2025 à 14h ;**

En outre, chaque partenaire devra également répondre aux conditions suivantes[[5]](#footnote-6) :

* **Être une entreprise ou un organisme de recherche** : toute entreprise dotée d’une personnalité juridique de toute forme (SA, ASBL, SC, SRL, etc.) ou tout organisme de recherche répondant à la définition du point 16 ff de l’Encadrement des aides d’Etat à la recherche au développement et à l’innovation 2022/C 414/01 (universités, hautes écoles, centres De Groote…) à la date de clôture de l’appel ;
* **Ne pas être en difficulté financière** : voir point 20 des Lignes directrices concernant les aides d’État au sauvetage et à la restructuration d’entreprises en difficulté autres que les établissements financiers. Cet aspect ne concerne que les entreprises qui existent depuis plus de trois ans ;
* **Ne pas déjà bénéficier d’un soutien public pour les tâches reprises dans le projet** (interdiction de double financement) ;
* **Avoir au moins un siège d’exploitation en RBC** ;
* Démontrer la capacité de l’entreprise à **financer sa quote-part** du projet ;
* Avoir rempli le cas échéant ses **obligations** envers la Région dans le cadre d’aides antérieures.

### Critères d’évaluation

Outre la contribution à l'objectif principal de l’appel et l’introduction d’un accord de collaboration conclu entre les partenaires (cf. ci-dessus « Stratégie en matière de Propriété Intellectuelle »), les projets seront évalués sur les 5 axes ci-dessous[[6]](#footnote-7) :

* **Etat de l’art, Innovation et objectifs du projet** : Les objectifs du projet doivent être clairs et concrets. De plus, le projet doit démonter l’excellence du programme de recherche et contributions au-delà de l'état actuel des connaissances pour le centre de recherche, ainsi que démontrer l’existence de challenges techniques du côté de l’entreprise ;
* **Faisabilité et mise en œuvre :** le programme de travail doit être pertinent et réaliste tant en termes de tâches, de budget, d’expertise que de ressources ;
* **Impact stratégique et économique :** l’activité faisant l’objet du projet doit démontrer un réel potentiel de création de valeur. Les hypothèses sous-jacentes sont traduites en chiffres dans un plan financier et permettent de démontrer la pérennité économique de l’activité étudiée. Le projet doit s’inscrire dans la stratégie globale de l’organisation et refléter un business model viable ;
* **Impact sociétal :** l’activité faisant l’objet du projet doit démontrer un impact social et/ou environnemental, ainsi que sur l’écosystème bruxellois ;
* **Pertinence de la collaboration :** Le consortium doit démontrer la pertinence de la collaboration pour l’ensemble du projet ainsi que la gestion de la collaboration est établie dans une stratégie concrète et efficace, notamment en termes de transfert technologique du monde académique aux industries et de synergies entre les partenaires**.**

### Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées par Innoviris, le responsable de traitement, au moyen de ce formulaire ont pour finalité le traitement de votre demande de subside (ce qui implique notamment l’analyse, l’évaluation par Innoviris et un jury externe). Leur traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis (à savoir l’ordonnance à finalité non-économique et son arrêté d’exécution) et à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement. Aucune donnée n'est partagée avec des tiers sans le consentement préalable de la personne concernée ou sauf si une obligation légale oblige Innoviris à le faire. Innoviris met tout en œuvre pour garantir la confidentialité et la sécurité des données traitées. Le temps de rétention sera celui nécessaire pour accomplir les objectifs du traitement concerné. Si vous avez des questions ou que vous désirez appliquer vos droits en vertu des articles 15 à 22 du RGPD, veuillez contacter dpo@innoviris.brussels ou consulter notre page web "vie privée".

### Informations et contacts

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de Jonathan Duplicy, jduplicy@innoviris.brussels, 02/600.50.52.

**Formulaire de présentation du projet**

**Deadline: 27 octobre 2025**

**[L'anglais est la langue privilégiée, mais les soumissions en français et néerlandais sont également admises].**

Aperçu en une page

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| Veuillez exposer le contenu en une page |

Titre du projet : …………………………………………………………………………

Mots-clés du projet : …………………………………………………………………………

Durée du projet : xx mois

Partenaires du projet :

* …………………………………………………………………………
* …………………………………………………………………………
* …………………………………………………………………………

Résumé du projet : [NB. Ce résumé peut être utilisé pour anticiper la sélection des experts. Soyez complet] :

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

Présentation du consortium

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| * Veuillez copier/coller les tableaux pertinents si le consortium se compose de plus de deux partenaires. Chaque tableau doit correspondre à une page.
 |

**Organisme(s) de recherche**

|  |  |
| --- | --- |
| Organisme de recherche | Nom : ………………………….. |
| Unité de recherche | Nom : …………………………Activités de recherche : …………………………………………………………………………..…………………………………………………………………………………………………………..………………………………………………………………………………………………………….. |
| Responsables | Personne légalement autorisée à engager l'entreprise : Nom : ………………………… Fonction : …………………………Responsable administratif du projet :Nom : ………………………… Fonction : …………………………E-mail: ………………………… Téléphone : …………………………Responsable technique et scientifique du projet :Nom : ………………………… Fonction : …………………………E-mail: ………………………… Téléphone : ………………………… |
| Rôle au sein du projet | *Veuillez décrire le rôle du partenaire au sein du projet ainsi que les compétences spécifiques qu'il y apportera* |

**Entreprise(s)**

|  |  |
| --- | --- |
| Entreprise | Nom : …………………………..N° d'entreprise : ………………………….N° de compte bancaire : …………………………. [Veuillez joindre un document d'identification bancaire]Secteur : …………………………Taille : micro-petite-moyenne-grande entreprise**Veuillez annexer les comptes 2024 de l'entreprise.** |
| Division de l'entreprise | Nom : …………………………Activités R&D : …………………………………………………………………………..…………………………………………………………………………………………………………..…………………………………………………………………………………………………………..………………………………………………………………………………………………………….. |
| Responsables | Personne légalement autorisée à engager l'entreprise : Nom : ………………………… Fonction : …………………………Responsable administratif du projet :Nom : ………………………… Fonction : …………………………E-mail: ………………………… Téléphone : …………………………Responsable technique et scientifique du projet :Nom : ………………………… Fonction : …………………………E-mail: ………………………… Téléphone : ………………………… |
| Rôle au sein du projet | *Veuillez décrire le rôle du partenaire au sein du projet ainsi que les compétences spécifiques qu'il y apportera* |

Présentation du projet

**Objectifs**

*2 pages :*

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

**Caractère innovant**

*1 page : Expliquez en quoi le projet est innovant d'un point de vue industriel et académique.*

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

**Correspondance avec la thématique de l'appel**

*0,5 page : Expliquez en quoi le projet correspond à la thématique de l'appel (CleanTech)*

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

**Valorisation des résultats du projet**

*1 page : Expliquez comment les résultats seront valorisés tant du point de vue des entreprises que du point de vue académique (emplois, expertise, croissance, publications, spin-off, etc.) et l'impact que le projet aura sur la Région bruxelloise en termes sociaux, environnementaux et écosystémiques.*

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

**Estimation du budget**

- Estimation du budget total : xx €

- Estimation de la subvention totale : xx €

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| * Veuillez copier/coller le tableau ci-dessous et renommer le titre afin de couvrir l'ensemble du consortium.
* À ce stade, le budget n'est pas définitif et sera adapté au stade de la proposition complète du projet.
 |

|  |
| --- |
| **Partenaire X** |
| Effort estimé (personnes-mois) | X MM  |
| Budget prévisionnel | 0 €  |
| Taux de financement | **X %**  |
| Subvention | 0 €  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

Signatures

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| * Veuillez copier/coller le tableau ci-dessous et renommer le titre afin de couvrir l'ensemble du consortium.
 |

|  |
| --- |
| **Partenaire X** |
| En signant le document, je certifie (veuillez cocher les cases) :

|  |
| --- |
|[ ]  avoir lu et accepté les directives relatives au programme ; |
| [ ] [ ]  | que l'ensemble des informations fournies dans ce document sont correctes ;Je joins les comptes 2024 (pour les partenaires industriels) ;  |
|[ ]  Les aspects de propriété intellectuelle du projet ont été discutés avec les autres partenaires et une stratégie de propriété intellectuelle a été convenue ; |
|[ ]  Je suis conscient qu'un accord de consortium signé sera requis simultanément à la soumission de la proposition complète (dans le cas où l'expression d’intérêt du projet est retenue). |

Nom (représentant légal) : …………………………..Fonction : ……………………….Signature & date :  |
|  |

|  |
| --- |
| **CONNECT 2025**  |

**Demande de subvention**

***Un formulaire par participant***

**Nom du demandeur**

*« Titre du projet »*

|  |
| --- |
| **Type de partenaire** |
| [ ]  Académique[ ]  Entreprise  |
| **Budget**  | *XXXX* **€** |
| **Taux de financement**  | *%* |
| **Subvention demandée (max. 7500 €)** | **€**  |
| **Période**  | **21 novembre 2025 – 6 février 2026** |

**Contexte général :**

Afin d'encourager l'association de partenaires universitaires et d'entreprises pour mettre en place des projets de R&D intéressants dans le domaine de la santé, Innoviris offre la possibilité de couvrir une partie des coûts associés à leur préparation. Un montant maximum de 7 500 € peut être accordé par partenaire du consortium (avec un plafond total de 25 000 € par consortium) afin de couvrir les frais de personnel de la ou des personnes chargées de discuter, négocier et rédiger les propositions, mais également, si nécessaire, les conseils juridiques sur les questions relatives à la propriété intellectuelle.

**Procédure :**

* Le formulaire de demande d’aide au montage doit être soumis à INNOVIRIS avec le formulaire d’expression d’intérêts avant le 27 octobre 2025, 14 heures ;
* Si votre expression d’intérêt est sélectionné et donc si le consortium est invité à introduire une proposition de projet complète, votre subvention CONNECT sera acceptée après soumission de cette dernière. Si aucune proposition complète n'est soumise, les partenaires ne seront pas éligibles à la subvention CONNECT, et les coûts encourus ne seront pas couverts ; de même, votre demande CONNECT sera automatiquement refusée si votre expression d’intérêts n'est pas sélectionnée.
* Chaque partenaire du consortium peut soumettre un formulaire CONNECT, et le consortium veillera à ce que le montant maximal ne dépasse pas la limite ;
* La subvention CONNECT couvre la période entre la soumission de l'expressions d’intérêt et la proposition complète ;
* Les dépenses peuvent être couvertes jusqu'à la date à laquelle la proposition de projet finale est soumise à Innoviris;
* Les déclarations de coûts doivent être communiquées dans les deux mois suivants la soumission de la proposition complète ;
* Pour les entreprises uniquement : cette subvention étant considérée comme une aide de minimis, une déclaration sous serment doit être introduite parallèlement au formulaire CONNECT (voir annexe 1).

.

Description détaillée du travail préparatoire et des actions nécessaires au montage du projet

|  |
| --- |
| **Note informative à supprimer** |
| Veuillez détailler toutes les actions qui seront entreprises pour l'élaboration de la proposition complète, et pour lesquelles vous demandez un financement à la Région (rédaction de la proposition complète, réunions...).  |

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………… (Max 2 pages)

Budget du montage du projet

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| **Copier-coller le tableau ci-dessous** Établir le budget pour la préparation du projet pour la période concernée (sous-traitants inclus), en utilisant le modèle fourni Si votre entreprise est assujettie à la TVA, les frais à prendre en considération s'entendent hors TVA.Les dépenses admissibles couvrent :* les frais de personnel engagés dans le cadre du montage du projet,
* les conseils juridiques sous-traités sur la PI.

Seules les dépenses engagées après qu'Innoviris ait formulé une décision positive sur l'expression d’intérêts et après la soumission de la proposition complète seront couvertes. **Frais de personnel :**Ils regroupent les dépenses liées à la rémunération du personnel constituant l’équipe en charge du montage du projet (coordinateur local, chercheurs,…). Les candidats doivent faire la distinction entre les employés (1.1) et les travailleurs indépendants (1.2). Le coût moyen homme/mois est considéré comme une moyenne du coût unitaire pour les différents membres de l'équipe (coordinateurs locaux, chercheurs, etc.) du partenaire spécifique. Chaque montant doit être calculé sur base d'une moyenne des coûts, ce qui signifie que les fiches de salaire ou les factures devront être introduites à l’étape du contrôle des dépenses. **Frais généraux :**Il s'agit d’un montant forfaitaire couvrant les frais additionnels résultant du montage du projet (secrétariat, comptabilité, télécommunications, inspections, déplacements en Belgique…). Le montant forfaitaire est fixé à 10 % de la somme des coûts afférents au personnel salarié (1.1).**Frais de sous-traitance :**Ces coûts couvrent les dépenses liées aux services de conseil juridique afin de résoudre les questions relatives à la propriété intellectuelle pendant la préparation du projet.Taux **de financement :*** 70% pour les entreprises
* 100% pour les organismes de recherche
 |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **1.** | **Charges de personnel** |  |  | **€** |
| **1.1** | **Employés/salariés** |  |  | **€** |
|  | ***Nombre de personnes/mois pour la préparation du projet*** | ***Coût moyen par personne-mois[[7]](#footnote-8)*** | ***Total***  |
|  |  |  | € |
| **1.2** | **Personnel indépendant** |  |  |  | **€** |
|  | ***Nombre de personnes/mois pour la préparation du projet*** | ***Coût moyen par personne-mois*** | ***Total***  |
|  |  |  | € |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **2.**  | **Frais généraux**  |  **€** |
|  | 10% des coûts afférents au personnel **salarié** |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **3.**  | **Sous-traitants**  | **€** |
|  | Services juridiques relatifs à la PI  | € |

|  |  |
| --- | --- |
| **TOTAL** **TAUX D'INTERVENTION** |  **€****%** |
| **SUBVENTION DEMANDÉE** | **€** |

Autorisation et signature

En signant le document, je certifie (veuillez cocher les cases) :

|  |
| --- |
|[ ]  avoir lu et accepté les directives relatives au programme ; |
|[ ]  que l'ensemble des informations fournies dans ce document sont vraies et correctes ; |
|[ ]  J'autorise INNOVIRIS à procéder aux enquêtes nécessaires à l’examen de la présente demande. |

**Signature du représentant légal :**

Nom : …………………………..

Fonction : ……………………….

Signature & date :

Annexe 1- Déclaration sur l'honneur (à compléter uniquement par les entreprises)

**Déclaration sur l'honneur**

*Je soussigné, Mademoiselle/Madame/Monsieur ......, en ma qualité d'administrateur, gérant, directeur de la société :*

*Nom de l'entreprise : ...*

*Adresse : ...*

*Numéro d’entreprise : ...*

*Ayant soumis une demande de financement pour le projet intitulé « ..... » introduit dans le cadre de Joint R&D Project 2025 – CleanTech*

*Subvention demandée* ***..... €***

*Cette intervention de la Région de Bruxelles-Capitale m'est accordée conformément au Règlement n°2023/2831 de la Commission européenne du 13 décembre 2023 relatif à l’application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l’Union européenne aux aides de minimis.*

*Par la présente, je reconnais que le montant de la subvention susmentionnée ne porte pas le* ***montant total*** *des aides qui m'ont déjà été accordées en vertu dudit Règlement* ***à un montant supérieur à 300.000,00 € sur une période de 3 exercices fiscaux.***

*Ce plafond s’applique quels que soient la forme, l’objectif des aides, ainsi que la nature de l'entité subsidiante. Le montant de l'aide accordée dans ce cas doit donc être pris en compte si je reçois une autre aide de minimis à un stade ultérieur.*

*Je déclare sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.*

*Date : Signature*

1. https://commission.europa.eu/topics/eu-competitiveness/draghi-report\_en [↑](#footnote-ref-2)
2. https://commission.europa.eu/topics/eu-competitiveness/clean-industrial-deal\_fr [↑](#footnote-ref-3)
3. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip\_25\_339 [↑](#footnote-ref-4)
4. Tel que défini dans l’ordonnance du 27 juillet 2017 visant à promouvoir la recherche, le développement et l'innovation par l'octroi d'aides affectées à des finalités économiques en faveur des entreprises et des organismes de recherche assimilés à des entreprises et plus particulièrement ses articles 13 et 14. [↑](#footnote-ref-5)
5. En application de l’ordonnance du 27 juillet 2017 visant à promouvoir la recherche, le développement et l'innovation par l'octroi d'aides affectées à des finalités économiques en faveur des entreprises et des organismes de recherche assimilés à des entreprises et plus particulièrement ses articles 2, 11, 13 et 14. [↑](#footnote-ref-6)
6. En application de l’ordonnance du 27 juillet 2017 visant à promouvoir la recherche, le développement et l'innovation par l'octroi d'aides affectées à des finalités économiques en faveur des entreprises et des organismes de recherche assimilés à des entreprises et plus particulièrement ses articles 13 et 14. [↑](#footnote-ref-7)
7. Cela représente un coût moyen pour les différents types de profils travaillant à la préparation de la proposition complète. [↑](#footnote-ref-8)